Gr. IV. — Cl. 37.

Nous avons observé que les auteurs de l'enquête avaient poussé leurs investigations jusqu'à l'étude de la condition particulière des ouvrières en lingerie. S'ils ont été si loin dans leur travail, c'est par un scrupule d'exactitude fort honorable, mais qui nous paraît exagéré. « Un grand nombre d'ouvrières, nous dit le consciencieux rapporteur, sont occupées chez elles à des travaux de lingerie; elles reçoivent de l'ouvrage de différents entrepreneurs et sont rarement employées régulièrement par une seule maison. Quelques-unes s'adressent directement aux consommateurs, chez lesquels elles vont travailler, de temps en temps, en journée. Elles font tous les travaux de couture et se confondent, par leurs occupations, avec les couturières. Ces diverses raisons rendaient difficile d'arriver, en s'adressant aux entrepreneurs, à la connaissance exacte du nombre des ouvrières lingères à Paris. Les mêmes femmes étant occupées par plusieurs maisons, il serait résulté, de cette manière de procéder, des doubles emplois fréquents. » Il nous semble que, malgré tout le soin qu'y a apporté la Chambre de commerce, le recensement de cette catégorie d'ouvrières, et du produit de ses travaux, doit précisément faire double emploi avec les chiffres fournis dans les tableaux présentés plus haut. Quoi qu'il en soit, et pour mémoire, nous reproduisons la statistique *dite* des Ouvrières en lingerie :